

Histoire succincte des alpages Chalottet-Muratte

On aura découvert dans un ouvrage consacré aux deux Muratte¹, qu'en cet endroit imprécis appelé Malevaux, et ce terme englobait toute la zone comprise entre le territoire champêtre du village des Charbonnières et la frontière franco-suisse, limites à gauche la grande route de Bourgogne, à droite les propriétés de la commune de Vallorbe, régnait Claude Rochat, un ressortissant des Charbonnières. C'était à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe. L'homme, dont l'existence est une aventure qui reste à décrire², originaire du Haut-des-Prés³, à partir de parcelles diverses de pâturage qu'il rachetait les unes après les autres, avait constitué un alpage digne de ce nom, avec fruitière.

Cette présence là-haut va durer jusqu'en 1712, où Claude Rochat vend sa montagne qui ne porte pas de nom particulier. On parle parfois de Malevaux, parfois de la Racine ou même de l'Eschelle. L'acheteur est Noble et Généreux Samuel Demuralt, bourgeois de Berne, bailli de Grandson, résidant à Montcherand. La montagne, selon les registres de comptes de LL.EE. pour le bailliage de Romainmôtier (ACV), transaction qui ne sera relevée qu'en 1716, a été vendue le 21 9bre 1712 pour le prix de 12 250 florins.

On n'a pas découvert jusqu'à ce jour l'acte de vente. On connaît par contre l'acte de passation à clos et à record qui date du 2^e Xbre 1712. Il figure dans un manuscrit des ACL, EA9. Le notaire de l'époque était David Nicole du Lieu.

Notons que cette passation a été faite par le vendeur, Claude Rochat, une dizaine de jours après la cession de sa montagne.

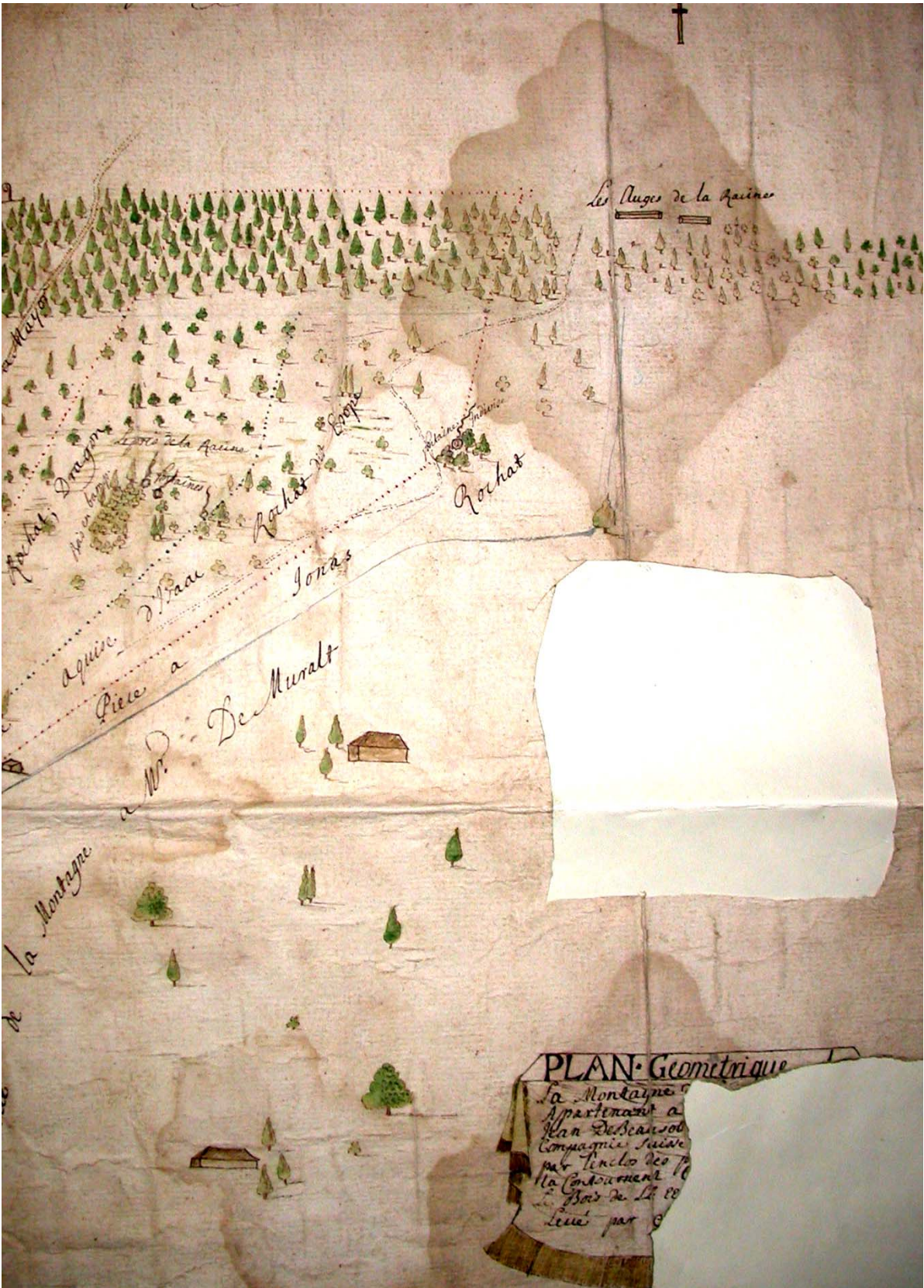
Mais qu'en est-il des chalets à cette époque dont témoigne aujourd'hui encore la Muratte-dessus, construite apparemment en 1721, tel qu'on peut le voir sur la pierre de la porte d'entrée ? Claude Rochat avait-il déjà construit une fruitière d'importance sur l'alpage qu'il avait reconstitué parcelle par parcelle ?

Il convient ici, pour tenter de comprendre qu'elle pouvait être la situation de ces différentes bâtisses, de renouer avec le plan Vallotton ACL, GAB3.

¹ Rémy et Pierre-Abraham Rochat, Monographie d'un chalet d'alpage, « La Muratte », Le Pèlerin, 1997.

² Il eut entre autres particularités celle de devenir officiellement le plus vieux Combiert connu, puisque né le 6 avril 1642, il ne s'éteignit que le 27 novembre 1751, soit à l'âge plus que respectable de 109 ans et 7 mois.

³ Maison double à la construction de laquelle il avait participé. Ses initiales, sur la pierre située aujourd'hui au pignon vent de la bâtisse, le prouve.



Portion du plan concernant la propriété de M. De Muralt. Les Auges de la Racine correspondent très certainement à la Fontaine Carrée actuelle, petite gouille sise au pied d'un pan de rocher, et si cachée qu'elle n'est pratiquement connue de personne.

Nous avons daté ce plan de 1716-1717, et ceci après différentes analyses qu'il serait trop long de détailler ici. Nous constatons deux beaux chalets sur cette grande propriété. L'un, celui du bas, n'est autre que la Muratte-dessous, soit le Chalottet actuel.

Le chalet du haut, soit la Muratte-dessus, pose problème. En effet, si la carte est selon nous de 1716-1717, comment un chalet de 1721 pourrait-il y figurer ? A notre avis le dessin pourrait montrer le chalet primitif de Claude Rochat dont on découvre encore les mesures au plan derrière, à quelque deux cents mètres en ligne droite à l'arrière du chalet actuel de la Muratte, contre l'ouest. Cette ancienne bâtisse étant de dimensions proches de la nouvelle construction de 1721, on peut supposer qu'il put y avoir réutilisation, complète ou partielle de la charpente. Samuel de Muralt aurait alors fait construire le nouveau chalet pour le situer de manière plus centrée. N'oublions pas non plus qu'à l'époque la main-d'œuvre était bon marché, et que la construction d'une bâtisse d'alpage n'entraînait pas des frais excessifs.

Ces mesures mesurent – grande longueur parallèle au plan – 20 m 50 sur 13 m 80. C'est un très grand chalet pour l'époque, de dimensions donc sensiblement égales au futur chalet de la Muratte que l'on va découvrir et analyser plus bas.

Il se peut aussi que Samuel de Muralt ait préféré construire un nouveau chalet plus fonctionnel que l'ancien plutôt que de restructurer celui-ci et alors même qu'il n'était pas dans une position idéale par rapport à l'entier du pâturage.

Nous ne possédons aucun document sur l'activité de Samuel de Muralt là-haut. On sait par contre, voir notre précédente publication, qu'en 1756 il devint directeur de l'Arsenal de Berne. Il vivait donc encore cette année-là au moins et devait toujours posséder sa montagne. Celle-ci alors portait probablement encore son vieux nom de Malevaux ou de l'Echelle, et que ce n'est qu'avec un changement de propriétaire que l'on vint à dire désormais la montagne à Monsieur de Muralt, terme qui fut tôt transformé en un simple Muratte, écrit Murattaz à l'époque.

Un nouveau propriétaire intervint dès 1767 au plus tard. Ainsi les registres communaux de cette année-là font état de l'achat de bois par les Matthey de Vallorbe sur la montagne à M. Demelune (en réalité de Mulinen).

Nous pensons que la Muratte est entrée en possession d'un de Mulinen, par alliance. Ainsi une fille supposée de Samuel de Muralt aurait pu épouser un de Mulinen dont le fils hériterait de la propriété de sa mère.

On sait aussi que la maison habitée par la famille De Muralt à Montcherand, passera un jour dans les mains de la famille De Mulinen. Il semblerait donc que celle-ci ait hérité l'entier des biens de Samuel de Muralt.

Plus tard, selon le même principe, la montagne échut à la famille Elfinger de Kiesen, comme on ne verra ci-dessous lors de la vente de la montagne en 1813 à des Rochat du Haut des prés.

La montagne était donc restée 101 ans entre les mains de bourgeois de Berne.

Il n'est pas certain que ceux-ci montaient souvent à la Vallée, n'aurait-ce même été qu'une fois par saison à fins de contrôle. Sur place des amodiateurs devaient s'en occuper qui pouvaient traiter par correspondance avec leurs patrons du Pied du Jura ou de Berne.

La Muratte est louée aux Rochat de l'Épine-dessus dès au moins 1808⁴.

La montagne est en amodiation pour 6 ans, avec dédite possible au bout de 3 ans. Cela nous reporte en 1811 pour la première moitié du bail où ceux de l'Épine doivent renoncer à la location de cet alpage qu'ils purent néanmoins encore tenir en 1812.

Quoiqu'il en soit c'est cette année-là que sera prise la décision par les propriétaires de s'en dessaisir. Le montant de l'amodiation étant sensiblement pareil aux intérêts du prix de la vente, il y a lieu d'évoquer d'autres raisons que financières à cette opération. Nous opterions volontiers pour les difficultés à gérer une montagne établie si loin de chez soi, avec les ennuis et les responsabilités que cela occasionne.

L'acte de vente fut libellé de la manière suivante :

Achat de l'alpage de la Muratte, propriété de Rodolphe Elfinguer de Kiesen, allié de Mulinen, préfet de Konolfingen, au canton de Berne, par les citoyens Louis et David Rodolph Rochat, père et fils du Haut des Prés, en dessus des Charbonnières, tant pour eux que pour les citoyens Moyse, et Jaques Elie Rochat leurs fils et frères du même endroit. Du 25^e janvier 1813. Prix : 20 300 francs + 320.- pour la chaudière, meubles et ustensiles⁵.

Extrait : ACV, Dh 4/11, pp. 165-172 – orthographe, ponctuation, minuscules rétablies.

Elfinguer – Rochat. Acquis. Levé et remis au dit père Rochat le 19^e avril 1813.

Du vingt-cinquième janvier mille huit cent treize.

Personnellement s'est constitué le citoyen Henry Piguet du Lieu, Juge de Paix du Cercle du Pont, agissant au nom de Monsieur R. Elfinguer de Kiesen allié de Mulinen, Préfet de Konolfingen au Canton de Berne, en vertu de procuration sous date du 29^e novembre 1812 au dos de la convention pour cet objet, ce dernier agissant en celui de Madame R. Elfinguer, son épouse, d'après son consentement

⁴ ACV, Dh 4/8, du 13 août 1808.

⁵ . La Muratte est en fait propriété de Madame Rosine Elfinguer née De Mulinen. Elle la tint probablement de son père De Mulinen, nom que l'on prononçait dans la Vallée de Joux Demelune ! Il est probable que De Mulinen la tint aussi par héritage de la famille De Muralt, chose qui reste à démontrer.

et autorisation du 14^e décembre sécutif, qui seront ci-après transcrits. Lequel a vendu à perpétuité et sans réserve aux citoyens Louis et David Rodolph Rochat père et fils du Haut des Prés en dessus des Charbonnières, au dit Cercle du Pont, présents et acceptants, tant pour eux que pour les citoyens Moyse et Jaques Elie Rochat leurs fils et frères du même endroit, qu'ils nomment pour leurs adjoints ; une frutière soit montagne située rière le territoire des dites Charbonnières, appelée la Muratte, contenant pour l'alpage d'environ quarante vaches, avec ses chalets, fontaines, citernes, bois à bamp et autres sans exception, limitant le pâturage des citoyens acquéreurs d'orient, les montagnes du Crêt à Châtron appartenant à la Commune du Lieu et de l'Echelle aux citoyens Conod et Nillion d'occident, la dite montagne du Crêt à Châtron et le dit pâturage des acquéreurs de vent, la dite montagne de l'Echelle et celle des citoyens Rochat de l'Epine de bise, avec fond, droits, dépendances, appartenances et propriétés quelconques comme ci-devant il en a été joui ; sont compris une grande chaudière et plusieurs meubles et ustensiles du chalet. Et cette vente est faite pour le prix de vingt mille trois cent vingt francs pour toutes choses ; la dite chaudière, meubles et ustensiles appréciés entre partie trois cent vingt francs, leur juste et réelle valeur ; payé et satisfait, savoir deux mille huit cent vingt francs qui ont été acquittés comptant le 9^e janvier courant entre les mains du citoyen Guisan, notaire à Lausanne, à forme de la quittance expédiée aux acquéreurs, dont ils sont quittes ; et les dix-sept mille et cinq cents francs restants, par une lettre de revers passée à ce moment sur mes mains. Au moyen de quoi les dévétitures et invétitures se sont ensuivies, avec promesse de dûe garantie à la part de Madame Elfinger, venderesse, à l'obligation de ses biens. Les droits cantonaux seront payables par les citoyens Rochat acquiseurs, à qui de droit. Ainsi fait et passé au Lieu sous toutes autres clauses requises, en présence des citoyens Pierre Louis et Frédérich Nicole frères, horlogers du dit Lieu, témoins requis. Le dit jour 25^e janvier 1813.

*FBonard (avec
paraphe)*

Teneur des procurations et autorisation ci-devant mentionnées.

Rochat – Elfinguer. Lettre de revers. Levée et remise au dit Guisan, notaire à Lausanne, le 7^e avril 1813.

Du vingt-cinquième janvier mille huit cent treize.

Personnellement se sont constitués les citoyens Louis et David Rodolph Rochat, père et fils du Haut des Prés en dessus des Charbonnières, rière la commune du Lieu, agissant tant pour eux que pour les citoyens Moyse et Jaques Elie Rochat leurs fils et frères du même endroit, qu'ils ont nommés pour leurs adjoints, qui confessent de justement devoir à Madame R. Elfinguer née de Mulinen, épouse de Monsieur R. Elfinguer de Kiesen, Préfet de Konolfingen, au Canton de Berne, pour qui agit son époux, ici représenté par le citoyen Henry Piguet du Lieu, Juge de Paix du Cercle du Pont, en vertu des procuration et autorisation des 29^e novembre et 14^e décembre 1812, transcrites sur mon présent registre fol. 167 et suivants, pour lui acceptant, et par la permission du Petit Conseil du Canton de Vaud sous date du 4^e janvier courant, qui sera remise avec la présente ; la somme de dix sept mille et cinq cents francs de dix batz pièce, provenant pour restât du prix non payé (après deux mille huit cent vingt francs livrés comptant) de l'acquis qu'ils ont fait de Madame la créancière à ce moment sur mes mains. Laquelle somme les dits citoyens Rochat débiteurs ont promis de payer à la dite Dame Elfinguer, soit à ses droits ayants, savoir : au premier janvier mille huit cent seize, trois mille francs ; au premier janvier dix-huit cent dix-huit, quatre mille dits ; au premier janvier dix-huit cent vingt-un, quatre mille dits ; au premier janvier dix-huit cent vingt-quatre, trois mille dits ; et au premier janvier mille huit cent vingt-huit, trois mille cinq cents francs. Tous ces paiements devront être faits ou rendus franco à Berne, soit en bonnes espèces d'or ou d'argent, soit en bonnes lettres de change, sans aucune retenue ni déduction quelconque, sous quel prétexte que ce soit, avec l'intérêt annuel du quatre pour cent qui court déjà dès le premier du présent mois, avec la réserve que si on laissait échoir deux intérêts, ils se paieront sans conteste au cinq pour cent, le tout d'ailleurs à rate de temps et de somme, lesquels s'acquitteront à Lausanne en bonnes espèces sonnantes et non autrement, et sans que les débiteurs puissent faire

aucune retenue sur leur montant tel qu'il est fixé. Néanmoins les dits débiteurs, s'ils le veulent, pourront accélérer les divers remboursements ci-dessus, moyennant un avertissement préalable de trois mois ; à quel effet les dits citoyens RoCHAT ont obligé la généralité de leurs biens, et sous la spéciale hypothèque des immeubles acquis, qui resteront affectés pour sûreté jusques à bout de paiement. Ainsi fait et passé au Lieu sous toutes autres clauses requises, en présence des citoyens Pierre Louis et Frédérick Nicole frères, horlogers du dit Lieu, témoins requis, le dit jour 25^e janvier 1813⁶.

FBonard (avec paraphe)

La Muratte, partie du haut soit la Muratte-dessus, partie du bas soit Muratte-dessous ou Chalottet, parties distinctes dès la fin des années cinquante du XX^e siècle, est toujours aujourd'hui propriété des descendants des acheteurs de 1813. Il sera donc loisible pour eux de fêter cette année 2013, le 200^e anniversaire de la première montée à la Muratte des RoCHAT du Haut des Prés en tant que nouveaux propriétaires.

Un alpage que l'un de ceux-ci, Moïse RoCHAT, considérait même déjà comme sien en 1812, alors qu'il avait gravé ses initiales sur l'une des poutres de l'écurie.

On aurait pu penser que ce fussent les RoCHAT de l'Epine-dessus, précédents amodieurs, qui aient racheté les deux Muratte. Il y avait cependant que les RoCHAT du Haut-des-Prés, grands marchands de fromage, étaient financièrement plus de taille à investir quelque 20 000.- de l'époque dans ce nouveau achat.

La suite en raccourci. Moïse devenu seul propriétaire par rachat des parts de ses frères et sœurs, et surtout par héritage de son père Louis, transmet sa montagne à Jules-Samuel RoCHAT. Son fils Samuel dit Sami, alors établi à l'Epine-dessus de vent, put racheter la part de son frère Léon. En héritent Jules, dit Tsun, Arthur et Emile dit Millet, eux tous fils de Sami. Au décès d'Arthur, en 1959, sa part est reprise par ses deux frères qui se séparent. L'un obtenant par tirage au sort la Muratte, Emile, l'autre, le Chalottet, Jules. Echange postérieur à cet arrangement, Jules reprend la Muratte tandis que Millet retrouve le Chalottet.

La Muratte, au décès de Jules en 1963, devient propriété de ses trois fils Gaston, Jean et Samuel.

⁶ Si l'on comprend bien, le capital se payait à Berne et les intérêts à Lausanne, auprès du notaire Guisan. Au sujet du paiement de la montagne, l'un des descendants des RoCHAT du Haut des Prés, Emile RoCHAT dit Millet, racontait que l'un de ses ancêtres, Moïse RoCHAT, était allé spécialement à Berne pour régler l'achat. Il ne s'agissait en fait que d'un acompte. A moins que la famille RoCHAT du Haut des Prés ait pu régler le tout d'une seule fois, ce qui reste très improbable. Il y aurait donc eu plusieurs voyages effectués à destination de Berne. Ce sont ces équipées qu'un descendant était capable de raconter sous une forme quelque peu réinterprétée.

Lucien Rochat, fils de Jean, vend sa part en 1995. Restent en lice les fils de Gaston et les enfants de Samuel.

Pierre-André fils de Samuel, vend sa part en 2013. Reste donc aujourd'hui comme propriétaires de la Muratte. Rémy fils de Gaston, pour 7/18. Jean-Michel fils de Gaston, pour 7/18. Marianne fille de Samuel, 2/18, et Olivier, fils de Samuel, pour 2/18.



La plus ancienne photo connue du chalet de la Muratte. De gauche à droite Paltani (probablement Pierre qui serait alors né en 1906 pour décéder en 1968), Jules Rochat, (1882-1964), Sami son père (en réalité Samuel Frédéric, fils de Jules Samuel et de Louise Adèle née Rochat, né le 4 novembre 1855, décédé le cinq juin 1937, à treize heures), Emile dit Millet (1902-1980) frère de Jules et Eva Rochat de Bonport, femme de Sami (née en 1861, décédée en 1948).

Particularités du chalet. Le toit n'a pas encore été rehaussé à la base et ne comporte que peu de chéneaux. Il est toujours couvert de tavillons. Cheminée probablement encore en bois – elle ne sera reconstruite en dur qu'après l'incendie du Chalottet en 1923, causé précisément par une cheminée de bois qui s'enflamma -. Deux tabatières sur le toit. Une troisième fut sauf erreur ouverte en 1942, lors de la construction d'une nouvelle chambre. A la façade de bise, une fenêtre seulement, avec encore les petits carreaux.

Nous pouvons être ici, Paltani 14 ans, Jules 38 ans, Sami 65 ans, Millet 18 ans, Eva 59 ans, en 1920.

Notons que ce fut Emile dit Millet qui se chargea d'ouvrir de nouvelles fenêtres.

- Mais, Millet, lui avait dit sa mère Eva, tu veux éclairer toute la Muratte !



La Muratte-dessous, soit le Chalottet. Signalons ici que le bâtiment primitif fut incendié une première fois au début du XIXe siècle, et une seconde en 1923. Samuel Rochat a raconté l'épisode dans : Jules de l'Épine, 1997. L'alpage passa de Emile dit Milet à son fils Sami. Racheté bientôt par son neveu et petit-fils de Milet, Edy Favre.



Gaston à la fin des années trente ou au début des années quarante. Laitier au village pendant la mauvaise saison, il monte au chalet pour la saison d'alpage où il fromage.



Un peu près à la même époque, un fruitier vient amener le fromage fabriqué la veille au Chalottet à la cave de la Muratte. Le tombereau attend devant la porte de l'écurie.



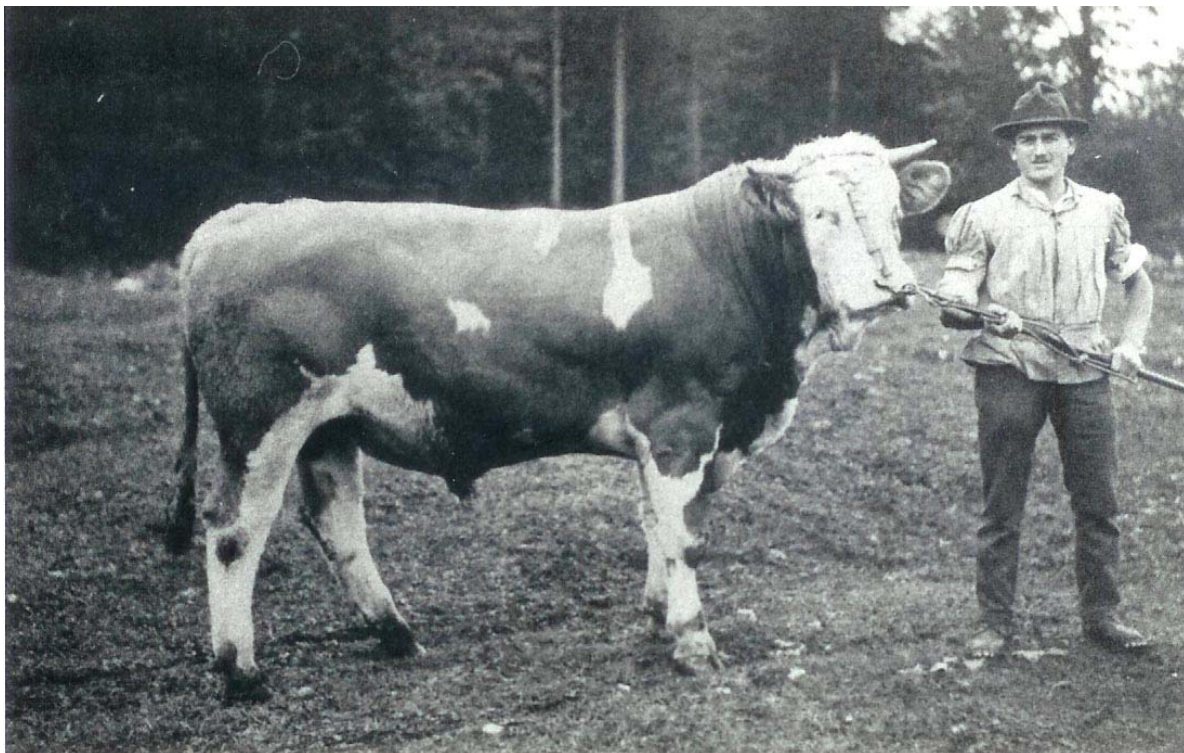
C'est le grand branle-bas, l'on remue, ayant passé du Chalottet complètement pelé, à la Muratte, où, en un peu plus de deux semaines, l'herbe a déjà eu le temps de repousser. Jean conduit le cheval. Notons que la grosse chaudière aura été vendue pour 20.- par Jules à un vulgaire brocanteur de passage ! Le respect du passé ne taraudait personne en ce temps-là.



Départ du Chalottet avec le fromage sur l'oiseau et les épaules, et en route pour la cave de la Muratte que l'on rejoindra après avoir traversé la Grand'Combe.



Un dimanche à la Muratte dans les années quarante.



Millet avec le Salomon proche du chalet de la Muratte. Nous sommes vers 1935 environ. Puissance autant de la bête que de l'homme.



A la Muratte, devant le chalet. Samuel Rochat deuxième depuis la gauche. Les perches servent d'ordinaire à sécher les toiles à fromage.

MURALT

